

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSÉRITIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans justification dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

19 Octobre 1883.

BULLETIN

M. Tirard est un financier émérite. Il a
découvert que pour ne point faire de dettes
il fallait, quand les recettes venaient à bais-
ser, diminuer d'autant les dépenses. Il a
exposé cet ingénieux système devant la
commission du budget qui s'est montrée
très-étonnée et devant le conseil des minis-
tres qui a paru navré.

Comment, sous un régime aussi honnête,
aussi sérieux, aussi intelligent que le régime
républicain, le rendement du commerce et
de l'industrie se permet de décroître, la per-
ception des impôts est difficile, la propriété
non bâtie est ruinée! Mais c'est de la mau-
vaise volonté!

Comment, sous la République, le régime
le plus économique, qui repousse avec une
vertueuse indignation le « luxe effréné des
cours », il va falloir faire des économies, et
sur quoi, grands dieux! — Mais je joins à
peine les deux bouts, a pleuré M. Ferry. —
Mais j'emprunte de l'argent à mon concierge,
s'est écrié le jeune M. Waldeck-Rousseau.
— Mais je suis sur la paille, a gémi M.
Martin-Feuillée. — Et tous en chœur ont
déclaré qu'ils ne souffriraient pas qu'on
rognât sur leurs chapitres respectifs, ni sur-
tout qu'on touchât au personnel. Aucun
ministre, bien entendu, n'a songé à deman-
der un petit sacrifice au citoyen Garabas de
l'Élysée. On ne peut leur en vouloir. A l'im-
possible nul n'est tenu.

Finalement, il arrivera ceci: c'est que les
réductions de dépenses porteront sur des
allocations indispensables, des crédits pour
primes à l'élevage, à la culture, à l'industrie,
des crédits pour la marine, etc.

Puis l'on reprendra en refrain les cati-
naires contre le luxe des cours et les odes à
la République, le plus économique de tous
les régimes.

Pauvres contribuables! ne vous fatigue-
rez-vous donc que lorsque vous serez tout à
fait à sec, de donner vos écus en échange de
ces paroles creuses et menteuses?

Le luxe des cours? Mais ne voyez-vous
pas que ce luxe est indispensable au com-
merce et à l'industrie et que cet argent du
luxe, passant de mains en mains, du haut
en bas de l'échelle sociale, profite plus à
tous que lorsqu'il va s'entasser, pour n'en
plus sortir, dans les coffres rapaces de M.
Grévy et de ses acolytes. La République éco-
nomique? quelle dérision!

Vous n'avez pas de roi, c'est vrai! Mais
en dehors de M. Grévy et de ses ministres,
vous avez quelques douze cents souverains,
dont la plupart, non contents de ce qu'ils
peuvent accrocher pour eux-mêmes, ven-
dent leur voix au gouvernement contre des
créations d'emplois, de fonctions parfaite-
ment inutiles, mais grassement payées, de
sinécures qu'ils distribuent à ceux dont le
suffrage ou l'influence peuvent aider leur
réélection, et, s'il est vrai de dire avec le fabu-
liste: « Tout petit prince a des ambassadeurs »,
sera-t-il moins vrai d'affirmer que chaque
député ou sénateur de la République se
fait une petite cour de clients auxquels il
distribue la sportule, non pas sur ses de-
niers, comme à Rome, mais aux frais des
contribuables.

Payer, payer toujours et chaque année
plus cher, pour n'avoir en échange ni repos,
ni honneur, ni sécurité du lendemain!

Contribuables, voilà notre seul privilège,
sous le plus économique de tous les régimes.
Si nous essayions d'autre chose??

Chronique générale.

M. Challemel-Lacour a craint de répondre
directement aux questions et interpellations
qui allaient lui être adressées sur les affaires
du Tonkin. Il fera imprimer l'exposé qu'il
compte donner aux Chambres de nos rela-
tions avec la Chine, la cour de Hué, et de la
situation de notre corps expéditionnaire; et

cet exposé sera distribué, le jour de la ren-
trée, aux membres du Parlement.

Le ministre des affaires étrangères veut
éviter ainsi une discussion qu'il sait devoir
devenir orageuse. Les amis du ministère se
répandent dans les groupes et s'insinuent
pour détourner les interpellations embarras-
santes. On voudrait que ce fût un compère
qui posât les questions et que l'affaire se
passât sans bruit. Cependant, comme dit la
France, l'opinion revient à ce grave sujet
qui dépasse les querelles intérieures et il y a
des députés qui se préoccupent de cette
opinion.

M. Challemel-Lacour l'a compris et M.
Ferry également, puisqu'il faut absolument
un succès, soit militaire, soit diplomatique,
avant le 23, que des ordres ont été donnés
dans ce sens et que les événements se con-
forment aux intérêts du ministère. Mais si ce
succès n'est pas obtenu et que quelqu'un
soulève le lièvre, il est probable que l'ex-
posé de M. Challemel, imprimé même, ne
contentera point les représentants du pays.

M. Jules Ferry se passe, pour gouverner,
de M. Grévy. Les résolutions les plus impor-
tantes sont, en effet, prises dans des conseils
de cabinet qu'il préside lui-même et non
dans les conseils de ministres que M. Grévy
est censé présider. C'est ainsi que le projet
rectificatif du budget et des dépenses pour
1884 va être arrêté en conseil de cabi-
net. Cette séance sera particulièrement im-
portante. Le président du conseil y indi-
quera à ses collègues le sens général des dé-
clarations sur la politique intérieure qu'il
compte faire aux Chambres, dans les inter-
pellations qui vont lui être adressées. Il n'y
aura point de déclaration spéciale.

Ces déclarations seront évidemment iden-
tiques à celles qui ont été formulées dans
les discours de Rouen et du Havre. Il est
douteux qu'elles puissent satisfaire la majori-
té du Parlement.

Quant aux déclarations sur la politique
extérieure, il paraît que M. Challemel-La-
cour, qui se trouve fort bien aux affaires

étrangères, commencera son exposé par une
allusion aux incidents du 29 septembre.

La question Thibaudin sera, dès lors,
mise sur le tapis par les intransigeants, qui
sont décidés à la discuter rigoureusement.

C'est M^r Marpot, évêque de Saint-Claude
et ami particulier de M. Grévy, qui va être
envoyé à Amiens.

M^r Marpot ne se souciait guère d'être
proposé par le Vatican, mais les difficultés
qu'il provoquait auraient été aplanies par
M. Grévy qui l'en a informé par une lettre
personnelle.

De grandes difficultés se produisent, dit-
on, au conseil des ministres à propos des
réductions budgétaires, chacun des minis-
tres voulant tirer la couverture à lui afin de
tenir des engagements pris avec ses créatu-
res.

Le projet de crédit supplémentaire pour
le Tonkin sera déposé sur le bureau de la
Chambre dans les premiers jours de la
rentrée.

Les préfets des Pyrénées-Orientales et
des Hautes-Pyrénées signalent de nouveau
un mouvement qui tend à se manifester sur
l'extrême frontière d'Espagne.

Des réunions d'hommes armés ont fré-
quemment lieu, depuis quelques jours, sur
divers points.

Le maire de Marseille a signé avant-hier,
chez M^r Lamotte, notaire, l'acte d'accepta-
tion du don fait à la ville par l'Impératrice
Eugénie de la résidence du Pharo.

M. Rivière, député d'Indre-et-Loire et an-
cien président de la gauche radicale, se pro-
pose de déposer sur le bureau de la Cham-
bre, dès la reprise des travaux parlementai-
res, une demande d'interpellation sur le
péril monarchique et clérical.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Et, s'approchant de son mari, sans manifester
la moindre émotion, elle lui mit la main sur
l'épaule par un mouvement d'une gracieuse caline-
rie, et continua de marcher à ses côtés. Le vieux
gentleman la regarda et lui dit avec un sourire
contraint :

— Vous croyez donc que... j'ai d'autres projets
que ceux que nous avons formés?

— J'en suis sûr.

— Qui vous fait penser?...

— C'est que je vous trouve étrange depuis...
mon Dieu, depuis l'arrivée de ces étrangers.
Auriez-vous par hasard jeté les yeux sur... Wilkie
Robertson?

M. Mac Dowel éclata d'un joyeux et franc éclat
de rire.

— Oh! oh! dit-il, ce colosse! Pauvre Nancy!...

— Ah! alors, ce n'est pas lui?

— Non, assurément, ce n'est pas lui.

— Et l'autre, le Français? continua mistress
Mac Dowel en s'arrêtant soudain pour regarder
son mari dans les yeux.

Celui-ci s'arma de courage.

— Quand cela serait, dit-il.

— Oh! oh! vous qui ne vouliez, en fait d'Eure-
péen, qu'un gendre très-riche et très-titré, vous
iriez prendre ce jeune ingénieur sans nom et pro-
bablement sans fortune. En vérité, je ne vous com-
prends plus.

Mac Dowel souriait sans répondre. Sa femme
reprit :

— Y a-t-il donc quelque chose que je ne sais
pas, et, sous l'enveloppe de M. Charles Lecomte, se
cacherait-il quelque grand personnage?

— Vous l'avez deviné! s'écria le gentleman
transporté de joie, vous l'avez deviné comme moi!

— Moi, j'ai deviné! Quoi?

Le vieillard lui prit le bras, et, l'emmenant à
l'écart, il prit un air mystérieux pour lui dire à voix
basse :

— Croyez-moi, Sarah, ce jeune homme n'est
rien moins que ce qu'il paraît être. N'avez-vous
pas remarqué la noblesse de son maintien, ce
regard d'aigle, tous ces signes de race qui le tra-
hissent malgré lui et annoncent une longue suite
d'anceux? Je vous le dis, Sarah, ce jeune homme
appartient certainement à l'une des premières
familles de France.

— Un Rohan ou un Montmorency!

— Eh! je ne dirai pas non.

Cette fois, mistress Mac Dowel n'y tint pas et

éclata franchement de rire au nez de son mari.

— A la bonne heure, dit-elle, parfait! Un vrai
conte renouvelé des Mille et une Nuits. Le fils du
roi s'introduit sous un déguisement dans le palais
de celle qu'il aime; mais le cœur de la jeune
princesse ne s'étant pas laissé prendre à ces fausses
apparences, le fils du roi tombe à ses pieds pour
demander sa main. Tableau! — Ah! cher ami,
laissez-moi rire un peu. Voilà un plan qui a du
moins le mérite de l'originalité.

— Bien, moquez-vous, dit Mac Dowel, sans se
laisser démonter. Rira bien qui rira le dernier. Je
vous ajourne seulement à huit jours.

— Et si, dans huit jours, dit mistress Mac Dowel
en reprenant son sérieux, le prince déguisé est
simplement M. Charles Lecomte, ingénieur des
mines à Paris...

— Nos anciens projets tiennent.

— Très-bien! dit Sarah, je ne demande pas
autre chose.

En ce moment la cloche, qui sonnait le troisième
coup du dîner, interrompit la conversation des
deux époux; et comme sir Wilkie et Charles
Lecomte apparaissaient en même temps à l'extré-
mité opposée de la galerie, le vieux gentleman alla
vivement à eux.

Quelque bizarres que puissent paraître les ima-
ginations de M. Mac Dowel à l'égard de Charles
Lecomte, il n'en est pas moins vrai qu'en voyant

arriver chez lui ce jeune homme si parfaitement
distingué, en le rencontrant surtout en compagnie
d'un homme aussi fortement frotté de préjugés
anglais que sir Wilkie Robertson, en voyant de
quels égards le baronnet comblait le prétendu
ingénieur des mines, en surprenant les regards
d'admiration que le gentleman jetait quelquefois
à la dérobée sur son jeune ami, M. Mac Dowel,
incapable de supposer que ce fanatisme de sir
Wilkie s'adressait aux muscles de Charles Lecomte,
Mac Dowel avait échafaudé tout un roman. De ce
roman, Charles Lecomte était le héros, bien
entendu; mais ce n'était plus le simple ingénieur
des mines, c'était un prétendant à la main de miss
Nancy, quelque fils d'une grande famille de France
qui s'était violemment épris de la belle Américaine;
il avait demandé une lettre d'introduction à M^r
Rochard, le notaire, afin de pouvoir se présenter
sous un prétexte dans la maison du planteur. Mais
il n'attendait qu'une occasion favorable pour se
déclarer et déposer son titre, sa fortune et son nom
aux pieds de miss Nancy.

Telles étaient les folles idées qui avaient germé
dans le cerveau de M. Mac Dowel.

Avant de se mettre à table, le planteur remarqua
que sir Wilkie, après avoir tourné une fois ou deux
autour de son ami, n'avait pu s'empêcher de lais-
ser échapper des marques d'un profond respect.
Wilkie avait ensuite pris la main du jeune homme;

D'autre part, on annonce qu'un membre de l'extrême gauche soulèvera un incident de séance au sujet de la mise en retrait d'emploi, en 1850, du capitaine d'état-major Campenon, aujourd'hui ministre de la guerre.

LA GUERRE GÉNÉRALE.

La République française publie, dans un article de politique intérieure, la grosse déclaration que voici :

« Aujourd'hui, tous les autres peuples concentrent leurs forces et se ceignent les reins comme s'ils s'apprêtaient à quelque lutte suprême. »

Que pense M. Challemel-Lacour de cette indiscrétion ?

C'est au moment où on annonce que, pour joindre les deux bouts, on va réduire les allocations données à la guerre et à la marine, qu'on nous apprend que les autres peuples concentrent toutes leurs ressources pour une lutte suprême.

M. Jules Ferry va proposer, à la rentrée des Chambres, un projet sur la mairie centrale de Paris ; il déposera aussi un projet de révision des lois constitutionnelles rétablissant le scrutin de liste et supprimant les sénateurs inamovibles.

D'après les explications échangées dans la commission avec M. Tirard, il n'est pas possible que la discussion du budget vienne à la tribune avant le 10 novembre.

C'est un joli délai qui est laissé à tous les amateurs d'interpellations, et soyez sûrs qu'ils en profiteront.

EXPÉDITION DE MADAGASCAR.

Une lettre de Tamatave, en date du 5 septembre, fait une description navrante de la situation du petit corps expéditionnaire.

Eprouvés par les fièvres, internés dans la ville, sans communication avec l'intérieur, sans vivres frais, nos soldats souffrent presque de la famine et sont soumis à toutes les privations.

Les créoles de Maurice et de la Réunion sont partis par centaines, parce qu'on n'avait pas de quoi les nourrir.

Les Hovas sont campés et fortifiés sur les hauteurs qui dominent Tamatave et tiennent nos soldats bloqués. Ceux-ci sont trop peu nombreux pour les chasser des points qu'ils occupent.

Le ministère fait dire par ses organes que, depuis l'arrivée du contre-amiral Galiber, rien n'est changé à la situation.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL « L'ECHO SAUMUROIS ».

On nous écrit de Paris :

Depuis l'apparition de la découverte merveilleuse du Téléphone, il n'est pas de pays civilisé où le nombre de personnes qui l'utilisent ne se soit augmenté avec une extrême rapidité.

C'est aux Etats-Unis, où elle est née, que l'indus-

trie de la Téléphonie a été développée sur l'échelle la plus vaste : vers la fin de l'année 1882, les Etats-Unis renfermaient déjà plus de 100,000 personnes abonnées aux Téléphones.

En Italie, la Société générale Italienne des Téléphones a vu doubler en un an le nombre de ses abonnés.

En Angleterre, en Belgique, en Allemagne, on observe la même progression.

En France même, malgré les entraves administratives, le nombre des abonnés de la Société générale des Téléphones ne cesse de s'accroître.

En présence d'un mouvement aussi considérable sur tous les points du globe, l'esprit d'entreprise devait être attiré particulièrement vers des contrées riches, peuplées et commerçantes comme Buenos-Ayres et Montévideo.

Buenos-Ayres est, sans contredit, la cité la plus considérable de l'Amérique du Sud.

Un fait donnera la mesure de la puissance de son développement.

Au mois de juin 1881, il existait plus de 130 kilomètres de tramways en exploitation à Buenos-Ayres et le nombre de voyageurs transportés par mois dépassait 1,500,000.

On voit quel champ fertile offrait à une entreprise de Téléphones une pareille ville, surtout si l'on tient compte de ce qu'entre Buenos-Ayres et Montévideo, les relations commerciales sont à ce point nombreuses et étroites, que ces deux capitales semblent n'être chacune que la moitié d'une immense cité coupée en deux par un bras de mer.

La Compagnie des Téléphones de la Plata a été formée en mai 1882, au capital de 100,000 livres sterling, soit environ 2 millions et demi de francs.

Nous la voyons, dès le mois de mars 1883, comptant 1,144 abonnés, lui assurant une recette brute annuelle de £20,000, soit fr. 500,000 ; or, trois mois après, au mois de juin, ce nombre dépassait 1,500, c'est-à-dire que le chiffre des abonnements nouveaux, qui était de 10 par semaine, montait à 22.

Le capital de cette Compagnie est composé de deux sortes d'actions :

16,000 actions de cinq livres sterling chacune, dites privilégiées, parce qu'elles ont droit à un intérêt de 9 0/0 avant toute répartition aux 4,000 actions ordinaires.

Pour distribuer 9 0/0 aux 16,000 actions privilégiées, représentant £ 80,000, soit 2 millions de francs, il suffit que le bénéfice net atteigne 180,000 francs.

Après ce que nous venons de dire, il n'est pas nécessaire d'ajouter que la première répartition de 9 0/0 a pu être faite dès le 30 avril 1883.

Un début si heureux, avec un capital si modéré, dans un pays offrant de si vastes ressources et au milieu d'une population riche et entreprenante, est plein de promesse pour l'avenir et explique le succès assuré à la Banque des Communes de France, qui met en vente, à partir de ce jour, une certaine quantité d'actions de cette Compagnie, au prix de cent vingt-cinq francs.

ÉTRANGER

L'Autriche et la Russie. — Le *Rouss*, organe de M. Aksakoff, attaque vivement l'Autriche et lui reproche d'envoyer des officiers en Russie comme espions et de commettre des violations de frontière.

L'Artillerie russe. — On télégraphie de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« Le gouvernement russe a fait en Angleterre, à titre d'essai, une commande de matériel d'artillerie s'élevant à 150,000 roubles. Si le gouvernement est satisfait, il fera une commande de 15 millions de roubles, qui devra être livrée en quatre ans. »

vous cache pas que l'attention que j'apporte à votre beau pays commence à être un peu distraite.

— Pourquoi ?

— Par la pensée qui m'appelle ailleurs.

— Ailleurs ! s'écria M. Mac Dowel en faisant un bond sur sa chaise.

— Sans doute, reprit Charles. Le but de mon voyage n'est-il pas de visiter les terrains aurifères que vous possédez dans les Montagnes-Rocheuses ? Quand partons-nous ?

M. Mac Dowel demeura un instant sans répondre, puis il éclata d'un rire broyant et dit à Charles :

— Encore quelques jours, monsieur Lecomte, prenez le temps de vous reposer.

On se levait de table. Le planteur prit le bras de sa femme pour la conduire au salon.

— Avez-vous entendu ? lui dit-il à voix basse. Quelle finesse matoise pour me faire perdre la voie ! Mais je suis trop bon chasseur pour m'égayer sur une fausse piste.

— Mon ami, dit mistress Mac Dowel en lui faisant une profonde révérence, vous étiez né pour être diplomate.

Le vieillard sourit sans répondre autrement que par un signe amical, et alla rejoindre les jeunes gens qui fumaient sous la véranda.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Chronique militaire.

Par décret du 17 octobre, M. Casimir-Périer, député de l'Aube, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DU MINISTRE DE LA GUERRE.

On lit dans la *France militaire* :

« Les bruits les plus divers ont couru au sujet de la nomination d'un nouveau chef d'état-major au ministère de la guerre.

« On a parlé du général Lewal ; on a dit qu'il était arrivé à Paris sans y avoir été mandé par le ministre. Nous sommes en mesure d'informer nos confrères qu'ils ont été très-mal renseignés. Le général Lewal avait offert son concours au général Campenon pour l'examen de certaines questions techniques ; le ministre a accepté, et a appelé par dépêche le général Lewal à Paris.

« Le général Vuillemot conservera les fonctions de chef d'état-major jusqu'au mois de mars. Le général Campenon ne veut pas se séparer de lui, non plus que des directeurs. Il veut continuer l'œuvre du général Thibaudin, et être prêt, autant que faire se pourra, pour les redoutables éventualités du printemps.

« Le général qui sera adjoint au général Vuillemot sera le général Boulanger, qui va être sous peu promu divisionnaire. C'est le général Boulanger, selon toutes probabilités, qui est appelé à succéder au général Vuillemot.

« On prétend, — mais nous n'oserions l'affirmer, — que le général Boulanger serait remplacé à la 1^{re} direction par le nouveau colonel du 24^e de ligne, M. Faure-Biguet. »

Par décret du 30 septembre, a été promu au grade de lieutenant : M. Aubry, Emile, classé au 2^e pontonniers, à Angers.

— Par décret du 13 octobre, ont été promus au grade de capitaine d'artillerie :

M. Wohlfrom, lieutenant en 1^{er} au 33^e régiment, à Poitiers, classé au même régiment.

M. Schving, lieutenant en 1^{er} au 20^e régiment, classé au 33^e régiment et désigné pour être adjoint à la poudrerie du Bouchet.

— Par décret du 9 octobre, les médecins et pharmaciens stagiaires à l'École de médecine et de pharmacie militaires dont les noms suivent, et qui ont satisfait aux examens de sortie de ladite École, ont été nommés au grade de médecin aide-major de 2^e classe :

M. Gaube (Joseph), affecté au 12^e cuirassiers, à Angers.

M. Martin (Jean), affecté au 2^e chasseurs à cheval, à Tours.

— Par décision ministérielle du 11 octobre, M. de Maupas, lieutenant au 109^e d'infanterie, passe au 66^e à Tours, en remplacement de M. Aubert, passé dans le service de recrutement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 octobre.

Nous retrouvons le marché au même point qu'hier, la reprise se maintient au début pour faire place vers le milieu de la séance à un moment de réaction effacé par une hausse nouvelle survenue pendant le dernier quart d'heure.

Le 3 0/0 s'élève à 78.10, 78.15, 78.30 ; l'amortissable à 79.80, 79.85, 79.90 ; le 4 1/2 0/0 1883, à 108.15, 108.20, 108.30.

La Banque de France demeure affaiblie à 5,315. La Banque de Paris est faible à 878.75.

Le Crédit Foncier s'avance à 1,240, puis à 1,248.75. Les baissiers qui avaient répandu des bruits erronés sur la situation de cet établissement voient ainsi leurs manœuvres réduites à néant.

Marché actif en Obligations du Foncier, principalement en Foncières Nouvelles et en Communales 1880.

Les Chemins français demeurent stationnaires : Le Lyon à 1,370, le Midi à 1,145, le Nord à 1,820, l'Orléans à 1,282.50.

La Banque des Communes de France met en vente à ses guichets des Actions privilégiées 9 0/0 de la Compagnie des Téléphones de La Plata. (River Plata telephone company). Ces actions sont dites Privilégiées 9 0/0, parce qu'elles touchent avant toute autre répartition aux autres titres un intérêt de 9 0/0 de leur valeur nominale.

Elles sont tenues à la disposition du public au pair, soit 125 francs, et au porteur.

Le développement de la Téléphonie en Amérique et la richesse de la contrée qui nous occupe, la Plata, font espérer de voir continuer l'extension déjà très-importante de la Société.

Les membres du conseil d'administration sont

des personnalités des plus honorables et des plus compétentes, ce qui est un gage de plus pour la sécurité des actionnaires.

Les valeurs Turques sont faibles : 9.70 le Turc 5 0/0, 707.50 la Banque Ottomane, 91.15 l'Italian 5 0/0, 553.12 l'Égypte.

En somme, pas de changement notable sur la séance d'hier.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

On annonce comme certaine la promotion de M. le contre-amiral Bergasse Dupetit-Thouars au grade de vice-amiral.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e territorial à Saumur.

Une assemblée générale des sociétaires a eu lieu dans une des salles de la Mairie de Saumur le 18 octobre 1883.

A l'unanimité des membres présents, ont été prises les résolutions suivantes :

1^o La distribution des prix du Concours général et du Concours d'honneur aura lieu à la Mairie de Saumur, dans la salle mise à la disposition de la Société, le 28 octobre 1883, à une heure du soir.

Il ne sera lancée aucune invitation aux personnes étrangères à l'armée, sauf en ce qui concerne les membres honoraires de la Société.

2^o Une commission composée de : MM. Pelou, sous-lieutenant de génie territorial, président ; Girard, sergent réserviste de génie, membre ; Broum, sergent territorial d'infanterie, membre, et Perreau, secrétaire, est chargée de rechercher les moyens d'établissement d'un Stand rapproché du centre de la ville.

3^o Les élèves du bataillon scolaire de Saumur, âgés de quatorze ans, sont admis comme pupilles de l'École de Tir.

G. DOUSSAIN, Président.

NOS ANCIENS ARTISTES.

Nous apprenons, par la *France Théâtrale*, que M^{lle} Seveste a été reçue la semaine dernière au théâtre de Saint-Etienne. M^{lle} Seveste a obtenu un véritable triomphe dans le rôle de Rosine, du *Barbier*.

Le même journal annonce que M^{lle} Nau a également été reçue presque à l'unanimité au théâtre municipal de Montpellier.

D'un autre côté, les journaux de Nantes signalent l'acceptation au Grand-Théâtre, par 29 voix contre 30 votants, de M. Descamps, second ténor. « Son début dans *Robert-le-Diable* était assez inutile, dit un de nos confrères, puisque quand on a joué, comme lui, dans les *Dragons de Villars*, on est sûr d'être reçu. »

Le *Bulletin musical* du 16 octobre nous apporte une nouvelle flatteuse pour M. Jules Bordier, le digne président de l'Association artistique d'Angers.

Nous lisons, en effet, dans cette Revue artistique :

« L'Association des artistes musiciens de Bruxelles donnera son premier concert de la saison le dimanche 28 octobre.

« C'est avec le plus grand plaisir que nous voyons figurer sur le programme de cette belle séance le *Chatterton*, de notre ami et collaborateur J. Bordier, le sympathique directeur des Concerts populaires d'Angers. Nous ne doutons point que les Bruxellois ne réservent bon accueil à cette œuvre virile, toute d'inspiration et de conviction, et dont quelques pages attestent un musicien de la plus haute valeur.

« Nous ne connaissons *Chatterton* que par l'audition un peu bâclée que nous a donné M. Broustet, il y a deux ans, et, par suite, les beautés qu'il renferme ont été plutôt pressenties que ressenties. Mais l'impression générale a été qu'on se trouvait en présence d'une œuvre forte et bien personnelle, et l'on n'attendait qu'une nouvelle et plus sérieuse exécution de cet important ouvrage pour porter un jugement définitif sur son auteur. Nous espérons que le public parisien ne tardera pas à faire ample connaissance avec le *Chatterton* de M. Jules Bordier.

« Le jeune compositeur angevin vient de terminer tout récemment deux ouvrages qui le feront connaître sous un nouveau jour : *David* et *Nadia*.

Ce dernier, en collaboration avec M. Paul Milliet, pourrait bien voir le feu de la rampe, cet hiver, sur l'un de nos théâtres lyriques.

UN ESCROC.

Le 13 octobre, dans la matinée, un individu de 20 à 25 ans se présentait chez la femme Charrier, à Chanteloup. Après lui avoir raconté qu'il était un des meilleurs amis de son fils, soldat en Tunisie il lui demanda des habits pour son camarade, lui disant qu'il se ferait un plaisir de les emporter à son prochain retour.

La femme Charrier, se fiant aussitôt à l'air doux de cet homme, lui remit 7 francs, un pantalon tout neuf, deux chemises, deux mouchoirs et une cravate.

Dans la même journée, le même filou se présentait chez M. Lebrun et se disait aussi grand ami de son fils en garnison à Tours, puis il s'offrit avec la meilleure volonté du monde à porter au militaire toutes les commissions possibles pour son fils.

Les gendarmes, informés de ce manège par la femme Charrier qui avait vu le piège, mais trop tard, se mirent à la poursuite de l'habile filou; mais celui-ci avait disparu de Chanteloup.

A Coron, notre escroc entra chez M. Louis Gaufrereau, où il attrapait un bon dîner, grâce à la même ruse, et ajoutait 5 fr. à son actif.

M. Joseph Gaufrereau, son frère, reçut ensuite la visite du même individu qui renouvela encore son histoire de Tunisie: ce récit fidèle lui valut 2 francs et une chemise.

Invité à coucher, il refusa, disant qu'il se rendait chez son frère Lefort, à Chanteloup.

Les gendarmes se rendirent chez M. Lefort, qui leur avoua avoir employé un nommé Robert, de Cholet, mais il ne le connaissait pas davantage.

La police recherche activement cet audacieux voleur.

On croit qu'il s'est dirigé vers Cholet; il n'a pas encore été arrêté. (L'Anjou.)

ANGERS.

La poudrière. — Le gouvernement vient de répondre au vœu émis par le Conseil général à la session d'août, relativement au transfert des poudres du château dans un lieu hors de la ville.

Deux nouveaux chargements de 70 à 80 caisses de cartouches sont entrés dans la vieille forteresse, mercredi à deux heures.

L'ASSASSINAT DE SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES.

La sépulture du malheureux garde a eu lieu mardi à Juigné-Béné. François Jobard devait, à la Toussaint, aller habiter cette commune pour entrer au service de M. de Monticourt.

Aucune arrestation sérieuse concernant l'assassinat n'a encore été faite. On avait bien saisi un habitant de Bouchemaine; mais c'est un brave homme, ami de la victime, et M. Jobard a parfaitement reconnu qu'il

n'était point l'auteur du crime; il a été relâché aussitôt.

Mercredi, M. de Monticourt est venu à Angers avec la veuve du garde pour parler à M. le juge d'instruction. Avaient-ils quelque révélation à faire? On l'ignore. (Journal de Maine-et-Loire.)

SAISON D'HIVER 1883-84.

La maison de la BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'elle possède actuellement un assortiment **considérable** de vêtements en tous genres, nouveautés mi-saison et hiver.

Cette maison, comme sa **vieille réputation** le comporte, se recommande toujours par la **qualité** de ses draperies, l'**élégance** de sa coupe et la **modicité** de ses prix exceptionnels de bon marché.

Les Artistes

DU GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS.

M^{lle} Marie GARCIN.

Angers-Revue a publié ces lignes concernant M^{lle} Garcin après la représentation de *Lucie de Lammermoor*:

« Cette soirée a été pour M^{lle} Garcin un véritable triomphe. Nous avons rarement vu un pareil enthousiasme s'emparer de notre public, si calme d'ordinaire. Il est vrai de dire que M^{lle} Garcin chante et joue la scène de la *folie* en grande artiste. L'éloge de la cantatrice n'est plus à faire. Jeune et agréable, M^{lle} Garcin est en pleine possession de ses moyens, à l'apogée de son talent. N'ayant jamais quitté les premières scènes de France ou de Belgique, elle a accepté les offres de l'Association angevine parce qu'elle connaissait les tendances artistiques de la nouvelle direction et était certaine d'avance d'être *bien entourée*. »

« Nous faisons des vœux pour que M^{lle} Garcin rencontre sur notre scène le succès qu'elle mérite, aussi bien pour elle que pour l'Association artistique qui n'a pas hésité à s'imposer des sacrifices considérables pour s'attacher une étoile de pareille grandeur. »

Le *Patriote* apprécie en ces termes le talent de l'excellente prima dona dans *Lucie*:

« Nous l'avons dit, et nous nous plaisons à le répéter, M^{lle} Garcin, comme femme et comme cantatrice, réalise d'une façon délicate le type de *Lucie*. Elle ne se contente pas de chanter avec goût et sentiment sa cavatine, ses duos, le finale et l'air de la folie au dernier acte, elle s'attache encore, et c'est en quoi elle excelle, à mettre dans sa voix, à répandre autour de sa personne l'ombre d'indéfinissable mélancolie dans laquelle doit flotter cette figure plaintive et douloureuse de l'amante d'Edgard. »

« Sans doute, on pourrait désirer mieux comme vocalises légères, roulades déta-

chées, traits rapides, cadences perlées; mais M^{lle} Garcin a le mérite rare de donner à ses points d'orgue et à ses traits l'expression particulière qui leur convient et l'accent que dicte la situation.

« Tel est le secret de l'effet irrésistible qu'elle produit dans l'air de la folie..... »

« Le public a eu raison de prodiguer à M^{lle} Garcin les plus chaleureux applaudissements. »

BIBLIOGRAPHIE

Après l'éclatant succès de la « *Vierge de Raphaël*, » de Jules Klein, le même compositeur vient de nous donner **Diamant du Cœur**, une valse nouvelle dont les mélodies, d'une exquise fraîcheur, ont le charme pénétrant d'une matinée de printemps! La valse *Fraises au Champagne* a donc trouvé, dans *Diamant du Cœur*, une adorable sœur que voudront posséder tous les admirateurs de Jules Klein.

Cette année, d'ailleurs, accord parfait du patriotisme et du bon goût; c'est dire que les œuvres suivantes du célèbre maître français font absolument fureur: *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, « *Parfums Capiteux*, » « *Lèvres de Feu*, » « *Au Pays Bleu*, » *Neige et Volcan*, « *Cuir de Russie*, » « *Pazza d'Amore*, » *Cerises Pompadour*, *Patte de Velours*, valse, *Radis Roses*, mazurka, *Coup de Canif*, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Tête de Linotte*, *Truite aux Perles*, polkas.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. *Broderies d'Argent*: Nouvelles éditions très-faciles de « *Diamant du Cœur*, » « *Vierge de Raphaël*, » « *Patte de Velours*, » valse, *Peau de Satin*, polka, 4 fr. 70 c. chaque.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 134. Zut! Zut! Zut! Les serpents. Pétaudière et gâchis. Respect au suffrage universel. Contribuables, payez. Quel désordre! Le nouveau préfet de la Seine. Les Mandarines. Ministres de la guerre. Mon Alice (scène lyrique et de famille).

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

L'Almanach d'Arlequin pour 1884

vient de paraître. 100 dessins d'actualité. Contient les portraits et la biographie des Princes de la Maison de France. 20 centimes et 25 centimes franco par la poste. Le cent, 15 francs. 500, 70 fr. 1,000, 110 fr. (Expédition franco à partir de 500 exemplaires jusqu'à la gare la plus proche.) Publication très-recommandée pour la vente et la propagande.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 22 octobre 1883,

Les Parisiens en Province

Comédie nouvelle en 4 actes, par MM. H. Raymond et Ordonneau.

Distribution:

Grandillon.....	MM. Labranche.
Caliste Dutilleul.....	Leprin.
André Moulinier.....	Linières.
Le comte de Chambourin.....	Allain.
M. des Pluvières.....	Mandar.
M. Lesourd.....	Faucheux.
Le père Pontois.....	Hennesse.
Pajaron.....	Luneau-1.
Un gendarme.....	Robert.
Un domestique.....	Louis.
M ^{lle} Dutilleul.....	M ^{mes} Pommeret.
Valentine.....	Juliette Orain.
Sozanne.....	Lagarde.
Clotilde.....	Bonnaud.
Virginie.....	Allain.
Denise.....	Hennesse.

1^{re} REPRÉSENTATION DE

LA VICTIME

Comédie nouvelle en 1 acte, de M. A. Dreyfus.

Distribution:

Malbroussin.....	MM. Labranche.
Gontran de Meursgué.....	Linières.
Laverberis.....	Leprin.
M ^{me} Malbroussin.....	M ^{mes} Pommeret.
Cécile.....	Bonnaud.
Angélique.....	Hennesse.

ORDRE: 1^o *La Victime*. — 2^o *Les Parisiens en Province*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

AVIS AUX RETARDATAIRES

LES

OUVRIERS OPTIGIENS

Dont les grands MAGASINS sont situés place de la Bilange clôtureront la vente le

SAMEDI 20 courant.

Qu'on se le dise!

BOURSE DE PARIS

DU 18 OCTOBRE 1883.

Rente 3 0/0.....	78 25
Rente 3 0/0 amortissable.....	79 80
Rente 4 1/2.....	106 37
Rente 4 1/2 (nouveau).....	108 70
Obligations du Trésor (anciennes).....	502 50

La Chlorose et l'Anémie, sont heureusement combattues par l'emploi régulier du Fer Bravais. Celui-ci renvoie au sang appauvri la coloration qu'il a perdue par la maladie.

Dépôt à Saumur: M. D'HYV, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VENDANGES DE SURESNES

DEUXIÈME PARTIE

L'AUBERGE DU « VEAU QUI TÊTE »

L'auberge du « *Veau qui tête* », si modeste que fût son apparence, ne laissait pas d'être d'un bon rapport pendant un mois de l'année, je veux dire durant la saison des vendanges. L'affluence des étrangers à Suresnes, à ce moment-là, ne pouvait manquer de procurer des bénéfices sérieux à l'unique établissement de ce genre qui s'ouvrit dans tout le village.

Aussi maître Gros-Guillaume, qui en était le légitime propriétaire, passait-il pour un paysan à son aise.

On aurait pourtant commis une grosse erreur, si l'on eut calculé le produit annuel de son auberge d'après celui qu'elle réalisait entre le 25 septembre et le 25 octobre. Car si, durant ces quatre semaines, la grande salle du « *Veau qui tête* » paraissait trop étroite pour contenir la foule des belles dames et des grands seigneurs qui s'y entassaient, d'un autre côté on doit reconnaître que tout le reste de l'année elle demeurait à peu près vide.

C'était à peine si de loin en loin quelque bate-

leur ou quelque montreur d'ours en franchissait le seuil pour s'y attabler pendant une heure. Quant aux hôtes de nuit, ils étaient si rares, si rares, que les domestiques de maître Gros-Guillaume ne pouvaient jamais se défendre de laisser paraître leur étonnement chaque fois que quelque voyageur attardé venait leur demander à coucher.

Or, il arriva que huit ou dix jours avant la date précise où commence ce récit, comme la soirée s'avancait, et comme Jacqueline et Petit-Pierre, les deux lieutenants de Gros-Guillaume, assis tous deux dans la cuisine en face d'une chandelle fumante, attendaient l'heure de monter chacun dans leur poêle, tout à coup quelqu'un heurta à la porte de la rue.

La servante et le valet se regardèrent avec des yeux effrayés.

— Faut que ça soie le diable! grommela Jacqueline.

Et elle moucha la chandelle avec ses doigts en maugréant contre l'importun.

— Faut que ça soie le diable, bien sûr! répéta machinalement le garçonnet en bâillant et en se défilant.

Et ni l'un ni l'autre ne bougea de son escabeau.

On frappa de nouveau, cette fois avec plus de force.

— Il est tétu! fit Petit-Pierre.

— Ne bougeons point, dit la grosse fille. Il se

lassera de cogner, et il nous laissera dormir tranquilles.

Mais le voyageur s'opiniâtrait de son côté; et on sentait, à la persistance de ses efforts, combien il attachait d'importance à ne point passer la nuit à la belle étoile. Il s'arma d'une pierre, et il s'escrima sans façon contre les lourds battants de la porte charretière.

Ce vacarme secoua enfin nos drôles de leur torpeur. Ils allumèrent la lanterne, et, traversant la cour, se dirigèrent vers l'entrée de l'auberge.

— Qu'éque qu'vous voulez? cria Jacqueline avant d'ouvrir.

— Eh! morbleu! un abri pour la nuit, moyennant le prix qu'il vous plaira.

Ces paroles furent prononcées sur un ton de colère que justifiaient assez bien les circonstances.

La porte grinça sur ses gonds rouillés, et l'un homme de haute stature, enveloppé dans les plis d'un manteau sombre, se précipita à l'intérieur de l'habitation avec la même brusquerie que s'il eût pris possession d'une place enlevée d'assaut.

Dès qu'il eut mis le pied dans la grande salle, il cria d'une voix brève:

— Or ça, qu'on me serve à souper, sans perdre de temps!

Ici, l'embarras de Jacqueline parut extrême.

Imaginez un soldat qui entendrait résonner à ses oreilles le commandement de *Ouvrez le feu!*

et qui ne posséderait pas une seule cartouche dans sa giberne.

Telle était la situation de Jacqueline.

Par un incroyable guignon, maître Gros-Guillaume, qui ne s'absentait guère de chez lui qu'une fois dans l'année, vers l'approche des vendanges, se trouvait justement retenu à Paris pour plusieurs jours par le soin de ses affaires. Il y travaillait à composer, dans les meilleures conditions de prix, une cargaison de denrées de toutes sortes destinées à recevoir dignement ses futurs clients. Si bien que, en attendant le retour du patron, le garde-manger ne contenait absolument rien de ce qui paraissait le plus indispensable à un cordon bleu pour soutenir la vieille renommée du « *Veau qui Tête* ».

Jacqueline, rouge de confusion, se résigna à servir à l'étranger une tranche de lard grillé et un morceau de fromage.

L'étranger arrosa le tout d'un demi-cruchon de vin clair, et parut satisfait.

Son repas achevé, il se leva, gravit à la suite de Petit-Pierre l'escalier qui mettait en communication la salle même avec la chambre du premier étage; puis, s'étant fait apporter sur sa cheminée une provision de chandelles, il retira du fond de ses poches un écritoire, une plume et un gros cahier de papier, et, au lieu de se frotter paisiblement entre ses deux draps, s'installa du mieux qu'il put devant la table et se mit à écrire.

Petit-Pierre, abasourdi en voyant ces choses, se retira sans bruit sur la pointe des pieds, et n'osa même pas souhaiter le bonsoir à l'étranger.

(A suivre.)

Justin BELLANGER.

CHEMISERIE SPÉCIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises crêtonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Brelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

Par suite de surenchère,

Sur saisie immobilière,
D'UNE MAISON
ET D'UN JARDIN

Au Pont, commune de Trémont.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de M. Charles Bourasseau, propriétaire, demeurant à Nueil-sous-Passavant, surenchérisseur, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Jean Sancier, propriétaire, demeurant à Cix, commune du Puy-Notre-Dame, créancier poursuivant la saisie, ayant pour avoué constitué M^e LE RAY ;

2^o M. Clément Rethoré, propriétaire, demeurant au Pont, commune de Trémont, adjudicataire surenchéri ayant pour avoué constitué M^e LE RAY ;

Il sera procédé, le samedi vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Une maison, située au Pont, commune de Trémont, comprenant chambre basse à cheminée, chambre au-dessus, autre chambre, écurie, le tout habité par les époux Clénot, joignant au midi la route nationale de Vihiers à Nueil, au levant un chemin, au couchant Moriceau ;

Un jardin, situé au même lieu, contenant environ trois ares quatre-vingts centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Moriceau, au midi la maison du sieur Clénot ;

Sur la mise à prix de mille deux cent quatre-vingt quatre francs, en sus des frais et charges, et notamment des frais de l'adjudication originaire et de ceux sur la surenchère.

Les immeubles sus-désignés ont été adjugés pour le prix principal de onze cents francs à M. Clément Rethoré, propriétaire au Pont, commune de Trémont, suivant jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, sur la poursuite de saisie immobilière pratiquée contre le sieur Joseph Clénot, roulier, et dame Hermance Tourret, son épouse, demeurant au Pont-de-Trémont, commune de Trémont, à la requête du sieur Jean Sancier, propriétaire à Cix, commune du Puy-Notre-Dame, ayant pour avoué constitué M^e LE RAY.

M. Charles Bourasseau, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, a formé sur cette adjudication une surenchère du sixième, suivant acte fait au greffe du Tribunal civil de Saumur le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

Elle a été dénoncée suivant acte de BLANVILLAIN, huissier à Saumur, en date du huit octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré :

1^o A M^e LE RAY, avoué dudit sieur Rethoré, adjudicataire ;

2^o Audit M^e LE RAY, avoué du sieur Sancier, créancier poursuivant.

Tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur ces immeubles, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé poursuivant la surenchère, le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au canton des Justices, près Bournan, commune de Bagneux,

Comprenant pavillons, clos de vigne, et bois d'une superficie de 25 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER. (640)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET-COTON ou à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le samedi 20 octobre 1883, à 1 h. après midi,

A Saumur, place de la Bilange :

1^o Deux CHEVAUX, sous poil noir, âgés de 4 ans, garantis ;

2^o Jolie paire de HARNAIS à deux chevaux ;

3^o Et une grande VOITURE DE VOYAGE avec fourgon et capote.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (665) CH. MILLION.

Étude de M^e BARRION, notaire à Bressuire.

A VENDRE

UNE FERME

De 50 hectares,

Située dans le canton de Cerizay,

D'un revenu net de 3,700 fr.

S'adresser audit notaire. (642)

Étude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A VENDRE

OU A LOUER

BELLE MAISON

Avec vastes servitudes et grand jardin,

Ville de Beaufort.

S'adresser audit M^e MEFFRAY, notaire.

IMPRIMERIE typographique à céder (brevet) dans une ville de l'Ouest. Bonne maison. Bel agencement. Matériel en très-bon état. Grandes facilités de paiement.

S'adresser à l'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8, Paris, sous les initiales T. P.

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

VENTE

PAR ADJUDICATION

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur

Le 27 Octobre 1883, heure de midi

DU GRAND HOTEL DE LA PAIX

Magnifique immeuble et vastes dépendances de construction toute récente,

Sis ville de SAUMUR, rue Dacier.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE JOUR DE L'ADJUDICATION

Il existe pour cet Hôtel une promesse de bail de 6,700 francs que l'adjudicataire aura la faculté de réaliser.

MISE A PRIX : 80,000 FRANCS

S'adresser, pour les renseignements :

Audit M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente,

Et au greffe du Tribunal civil de Saumur.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 27 octobre 1883, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente, aux enchères publiques, de 5 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (567) L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA MAISON DU MARCONNAY

Située à Parnay (Maine-et-Loire),

Comprenant :

Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires.

S'adresser à M^{me} BECQUET, au château de Parnay, ou à M. BEAUFILS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE CALÈCHE

A un ou deux chevaux, couleur verte.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Alloanes (Maine-et-Loire).

CHEVAUX D'ATTÉLAGE

M. AUGUSTE BOURREAU, marchand de chevaux à Angers, arrive de Hollande et de Normandie avec 40 beaux chevaux d'attelage.

S'adresser à M. A. BOURREAU, grande rue Volney, à Angers. (624)

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées.

S'adresser au bureau du journal.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France

Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque jour dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAU : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.